



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                |   |                   |
|----------------|---|-------------------|
| Mme LUCIANI    | à | Mme TOMI          |
| Mme RISTERUCCI | à | M. Le MAIRE       |
| Mme DEBROAS    | à | M. CERVETTI       |
| M. TOMI        | à | Mme SUSINI-BIAGGI |
| M. ZUCCARELLI  | à | M. PIERI          |
| Mme GUERRINI   | à | M. FERRARA        |

**Etaient absents :**

M. LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 26 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Délibération N°2012 / 302

**Don en faveur des collections appartenant aux musées de la Ville.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Don par Monsieur et Madame Eckart Lingenauber en faveur du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'un tableau, huile sur bois, provenant de leur collection attribué à Jan Vonck (ca. 1630 – Amsterdam – 1662) intitulé *A Game Piece*. Cette peinture hollandaise représentant une nature morte a fait l'objet d'un choix particulier par son propriétaire afin quelle puisse enrichir les collections de natures mortes du musée pauvre en peinture hollandaises, alors qu'elles étaient largement représentées dans les collections du cardinal Fesch avant ses ventes en 1845.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accepter le don sus-cité.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ce don.

De remercier le généreux donateur.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé de son Président,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 18 décembre 2012.

**ACCEPTTE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le don en faveur des collections des musées de la Ville d'Ajaccio, tel qu'exposé ci-dessus,

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**REMERCIE**

les généreux donateurs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121219-2012\_302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2013

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Dr Simon RENUCCI.**

